

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BLAYE

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Blaye, en date du 29/07/2026, une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal de la Communauté de Communes de Blaye aura lieu pendant vingt-quatre jours consécutifs :

Du mercredi 23 septembre à 8h30 au vendredi 16 octobre à 16h.

Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLPi qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, préenseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

Afin de conduire l'enquête publique relative au projet d'élaboration du RLPi de la Communauté de Communes de Blaye, le président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné Madame ANCLA Carole, conseillère juriste, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Madame LE DISSEZ Viviane en qualité de suppléante.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet d'élaboration du RLPi est consultable :

- en **version informatique** sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : www.ccb-blaye.com ;
- en **version papier** au siège de la Communauté de Communes de Blaye, à l'Espace France services situé au 32 rue des maçons - 33 390 BLAYE, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un **poste informatique mis à disposition du public, au siège de la Communauté de Communes de Blaye** à l'adresse, jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre papier d'enquête publique** mis à sa disposition à l'accueil du siège de la communauté de Communes de Blaye ;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (Communauté de Communes de Blaye - 32 rue des maçons - BP 34 - 33393 BLAYE CEDEX), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : enquetepublique.rlp@ccb-blaye.com

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la Communauté de Communes de Blaye, à l'Espace France services situé au 32 rue des maçons - 33 390 BLAYE pour recevoir leurs observations, lors des permanences suivantes :

- **le mercredi 23 septembre 2026 de 8h30 à 12h ;**
- **le vendredi 16 octobre 2026 de 14h à 16h.**

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes de Blaye ainsi que sur son site internet (www.ccb-blaye.com) durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sous réserve que l'économie générale du RLPi ne soit pas remise en cause – sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Blaye.